

MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 septembre 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.717.637, un actif net de D : 2.704.709 et un bénéfice de D : 159.226, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 29,45% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 32,02% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	1 915 413	2 384 086
Actions et droits rattachés		909 581	861 637
Obligations et valeurs assimilées		870 192	1 376 756
Titres OPCVM		135 640	145 693
Placements monétaires et disponibilités		800 449	401 018
Disponibilités		800 449	401 018
Créances d'exploitation		1 775	1 517
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		2 717 637	2 786 621
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	9 397	9 544
Autres créditeurs divers	6	3 531	6 956
TOTAL PASSIF		12 928	16 500
ACTIF NET			
Capital	7	2 648 724	2 719 513
Sommes distribuables			50 598
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	1
Sommes distribuables de l'exercice		55 975	50 607
ACTIF NET		2 704 709	2 770 121
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 717 637	2 786 621

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	<u>75 582</u>	<u>90 903</u>
Dividendes		25 429	28 121
Revenus des obligations et valeurs assimilées		50 153	62 782
Revenus des placements monétaires	9	<u>13 254</u>	<u>18 761</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>88 836</u>	<u>109 664</u>
Charges de gestion des placements	10	(34 106)	(43 119)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>54 730</u>	<u>66 545</u>
Autres charges	11	(5 977)	(7 763)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>48 753</u>	<u>58 782</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		7 222	(8 175)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>55 975</u>	<u>50 607</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 222)	8 175
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		124 573	(82 302)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		(5 277)	9 776
Frais de négociation de titres		(8 823)	(12 435)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>159 226</u>	<u>(26 179)</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>159 226</u>	<u>(26 179)</u>
Résultat d'exploitation	48 753	58 782
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	124 573	(82 302)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(5 277)	9 776
Frais de négociation de titres	(8 823)	(12 435)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(36 071)</u>	<u>(47 863)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(188 567)</u>	<u>(733 285)</u>
Souscriptions		
- Capital	804 276	130 526
- Régularisation des sommes non distribuables	24 889	1 295
- Régularisation des sommes distribuables	9 662	2 551
Rachats		
- Capital	(965 502)	(857 174)
- Régularisation des sommes non distribuables	(44 925)	2 768
- Régularisation des sommes distribuables	(16 967)	(13 251)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(65 412)</u>	<u>(807 327)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 770 121	3 577 448
En fin de l'exercice	2 704 709	2 770 121
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	17 593	22 158
En fin de l'exercice	16 550	17 593
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>163,427</u>	<u>157,456</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,62%</u>	<u>(1,07%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 1.915.413 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions & droits rattachés		851 201	909 581	33,63%
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>		851 201	909 581	33,63%
AMEN BANK	500	12 485	13 012	0,48%
BIAT	550	42 075	43 315	1,60%
ATTIJARI BANK	6 000	136 794	143 136	5,29%
DELICE HOLDING	17 124	250 010	259 292	9,59%
EURO-CYCLES	4 000	58 623	65 496	2,42%
HANNIBAL LEASE	10 000	94 986	78 090	2,89%
S.A.H	16 041	125 156	172 168	6,37%
SFBT	6 000	131 072	135 072	4,99%
<u>Titres OPCVM</u>		135 559	135 640	5,01%
<u>Actions des SICAV</u>		135 559	135 640	5,01%
FIDELITY SICAV	1 284	135 559	135 640	5,01%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		716 200	870 192	32,17%
<u>Obligations de sociétés</u>		65 000	67 835	2,51%
Emprunt Amen Bank	500	15 000	15 645	0,58%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	50 000	52 190	1,93%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		386 700	392 634	14,52%
- BTA 03/2019	300	306 000	313 551	11,59%
BTA 07/2017	75	80 700	79 083	2,92%
<u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u>		264 500	409 723	15,15%
BTZC 10/2016	500	264 500	409 723	15,15%
TOTAL		1 702 960	1 915 413	70,82%
Pourcentage par rapport au total actifs				70,48%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	2 301 268	155 629	(72 811)	2 384 086	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	1 447 283			1 447 283	
Titres OPCVM	6 196 424			6 196 424	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions côtées	(1 509 091)			(1 509 091)	10 793
Titres OPCVM	(6 214 174)			(6 214 174)	(5 520)
Obligations de sociétés	(5 000)			(5 000)	
Bons du trésor assimilables	(513 750)			(513 750)	(10 550)
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>					
Actions côtées			109 753	109 753	
Titres OPCVM			7 699	7 699	
Bon du trésor assimilables			7 121	7 121	
* <u>Intérêts courus</u>		5 062		5 062	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	1 702 960	160 691	51 762	1 915 413	(5 277)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 9.397 contre un solde de D : 9.544 au 31 décembre 2013, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	7 883	8 854
Rémunération du dépositaire	1 514	690
Total	<u>9 397</u>	<u>9 544</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 3.531 contre un solde de D : 6.956 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	228	154
Retenue à la source	-	2 784
Rémunération du CAC	3 303	4 018
Total	<u>3 531</u>	<u>6 956</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	2 719 513
Nombre de parts émises	17 593
Nombre de copropriétaires	32

Souscriptions réalisées

Montant	804 276
Nombre de parts émises	5 203
Nombre de copropriétaires nouveaux	9

Rachats effectués

Montant	(965 502)
Nombre de parts rachetées	(6 246)
Nombre de copropriétaires sortants	(7)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	124 573
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(5 277)
Régularisation des sommes non distribuables	(20 036)
Frais de négociation de titres	(8 823)

Capital au 31-12-2014

Montant	2 648 724
Nombre de parts	16 550
Nombre de copropriétaires	34

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 à D : 75.582 contre D : 90.903 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2014	2013
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	24 750	9 979
des titres OPCVM	679	18 142
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	3 164	3 239
intérêts des BTA et BTZC	46 989	59 543
TOTAL	75 582	90 903

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 13.254 contre D : 18.761 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2014	2013
Intérêts des certificats de dépôts	5 976	13 796
Intérêts des dépôts à vue	7 278	4 965
TOTAL	13 254	18 761

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 34.106, contre un solde de D : 43.119 au 31 décembre 2013, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	30 828	39 199
Rémunération du dépositaire	3 278	3 920
Total	<u>34 106</u>	<u>43 119</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 5.977 contre un solde de D : 7.763 au 31 décembre 2013, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CAC	3 074	4 018
Redevance du CMF	2 693	3 322
Services bancaires et assimilés	134	160
Autres	76	263
Total	<u>5 977</u>	<u>7 763</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	5,368	6,233	5,489	4,695	3,988
Charges de gestion des placements	(2,061)	(2,451)	(2,490)	(2,265)	(3,333)
Revenus net des placements	3,307	3,782	2,999	2,430	0,655
Autres charges	(0,361)	(0,441)	(0,373)	(0,374)	(0,261)
Résultat d'exploitation (1)	2,946	3,341	2,626	2,056	0,395
Régularisation du résultat d'exploitation	0,436	(0,465)	(0,352)	(0,121)	(0,199)
Sommes distribuables de l'exercice	3,382	2,877	2,274	1,935	0,195
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7,527	(4,678)	(8,743)	5,106	1,639
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,319)	0,556	6,900	(5,688)	12,179
Frais de négociation de titres	(0,533)	(0,707)	(0,759)	(0,793)	(1,189)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	6,675	(4,829)	(2,602)	(1,375)	12,629
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,621	(1,488)	0,024	0,681	13,023
	-	-	0,070	0,008	0,079
Résultat non distribuable de l'exercice	6,675	(4,829)	(2,532)	(1,367)	12,708
Régularisation du résultat non distribuable	(1,211)	0,231	(0,103)	1,821	7,180
Sommes non distribuables de l'exercice	5,464	(4,598)	(2,635)	0,454	19,888
Distribution de dividendes	2,876	2,274	1,935	0,195	1,966
Valeur liquidative	163,427	157,456	161,452	163,748	161,554
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,28%	1,54%	1,53%	1,39%	2,19%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,28%	0,23%	0,23%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,11%	1,80%	1,40%	1,19%	0,13%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net .
- Une commission de succès si MAC EQUILIBRE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+3%. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.